|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2022/1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  18 novembre 2021  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail du bruit et des pneumatiques**

**Soixante-quinzième session**

Genève, 8-11 février 2022

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-quinzième session[[1]](#footnote-2)\*,[[2]](#footnote-3)\*\*

qui se tiendra sous forme hybride au Palais des Nations, à Genève, du 8 février à 14 h 30 au 11 février 2022 à 12 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Règlement ONU no 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N).

3. Règlement ONU no 138 (Véhicules à moteur silencieux).

4. Pneumatiques :

a) Règlement ONU no 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques) ;

b) Règlement ONU no 54 (Pneumatiques pour véhicules utilitaires et leurs remorques) ;

c) Règlement ONU no 106 (Pneumatiques pour véhicules agricoles et leurs remorques) ;

d) Règlement ONU no 117 (Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé) ;

e) Règlement ONU no 141 (Systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques) ;

f) Projet de Règlement ONU sur les pneumatiques à crampons.

5. Projet de Règlement ONU sur les avertisseurs de marche arrière.

6. Échange d’informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.

7. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules.

8. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule.

9. Points à retenir des dernières sessions du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules.

10. Échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques.

11. Questions diverses.

12. Ordre du jour provisoire de la prochaine session.

II. Annotations

1. Adoption de l’ordre du jour

Conformément à l’article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/ 690/Rev.2) du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l’ordre du jour provisoire est l’adoption de celui-ci.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2022/1

2. Règlement ONU no 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N).

Le GRBP sera informé des activités menées par le groupe de travail informel des prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores (groupe ASEP) et par le groupe de travail informel de l’incertitude de mesure.

Le GRBP est invité à examiner une proposition élaborée par le groupe ASEP dans le but de clarifier la formulation actuelle du Règlement ONU no 51.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2022/3

Par ailleurs, le GRBP examinera une proposition du groupe ASEP visant à introduire des prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores en conditions réelles de conduite en tant que méthode d’essai préliminaire afin de recueillir des données d’expérience sur le nouveau cadre d’essai et d’évaluation.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2022/4

Le GRBP examinera également les propositions élaborées par le groupe de travail informel de l’incertitude de mesure visant à introduire un mécanisme de correction de la mesure du bruit du véhicule compte tenu de la température et des conditions de la piste d’essai.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2022/8

Le GRBP recevra un rapport sur les activités de l’équipe spéciale des émissions sonores des véhicules et reviendra sur le projet de directives de cette équipe (GRBP-74-03-Rev.1).

Document(s)

Document informel GRBP-74-03-Rev.1

3. Règlement ONU no 138 (Véhicules à moteur silencieux)

Le GRBP souhaitera peut-être revenir sur la proposition de l’expert de la Suisse visant à interdire le fonctionnement du système d’alerte acoustique du véhicule (AVAS) en dehors de la plage de vitesse spécifiée de 0 km/h à 20 km/h inclus.

Document(s)

Documents informels GRBP-74-02 et GRBP-74-28

Le GRBP pourrait également être saisi d’un rapport d’étape du groupe de travail informel du RTM sur les véhicules à moteur silencieux (QRTV).

4. Pneumatiques

a) Règlement ONU no 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques)

Le GRBP souhaitera peut-être recevoir des informations actualisées concernant la proposition de nouvelle définition de « pneumatique à structure radiale », soumise par les experts de la France et de la Commission européenne à la session précédente.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2021/9, ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2021/10 ; document informel GRBP-74-07

b) Règlement ONU no 54 (Pneumatiques pour véhicules utilitaires et leurs remorques)

Le GRBP est invité à examiner une proposition soumise par l’expert de l’Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), qui vise à aligner la méthode de calcul des dimensions de référence sur celle du Règlement technique mondial (RTM) ONU no 16.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2022/6

c) Règlement ONU no 106 (Pneumatiques pour les véhicules agricoles et leurs remorques)

Le GRBP est invité à examiner une proposition établie par l’expert de l’ETRTO visant à aligner les définitions des structures de pneumatiques « diagonales » et « à ceinture croisée » sur les définitions données dans les Règlements ONU nos 30 et 75.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2022/7

d) Règlement ONU no 117 (Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)

Le GRBP sera informé des activités du groupe de travail informel de l’adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés (WGWT).

Il se souviendra qu’à la session précédente, il a adopté des projets d’amendements relatifs à la procédure et aux seuils concernant l’adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés de la classe C1 et a noté qu’un document informel serait préparé pour la présente session afin de compléter la proposition et de supprimer quelques crochets.

Document(s)

Document informel GRBP-74-33-Rev.1

e) Règlement ONU no 141 (Systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques)

Le GRBP examinera une proposition élaborée par l’équipe spéciale des systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques et du montage des pneumatiques afin d’intégrer les prescriptions relatives aux systèmes de regonflage des pneumatiques (TPRS) et aux systèmes centraux de gonflage des pneumatiques (CTIS) au paragraphe 5 de la série 01 d’amendements au Règlement ONU no 141.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2022/2

f) Projet de Règlement ONU sur les pneumatiques à crampons

Le GRBP sera informé des activités de l’équipe spéciale des pneumatiques à crampons et examinera les propositions présentées par celle-ci.

5. Projet de Règlement ONU sur les avertisseurs de marche arrière

Le GRBP sera informé de l’avancement des travaux de l’équipe spéciale des avertisseurs de marche arrière et examinera un projet de nouveau Règlement ONU établi par celle-ci.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2022/5

6. Échange d’informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore

Le GRBP poursuivra son échange de vues sur l’élaboration de prescriptions nationales ou régionales et de prescriptions internationales en matière de niveau sonore.

7. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules

Le GRBP examinera un projet de document de référence établi par le groupe de travail informel de l’incertitude de mesure visant à mettre en place une démarche générale et un cadre scientifique pour la prise en compte des incertitudes de mesure dans les Règlements ONU. Si ce document est approuvé, le GRBP voudra peut-être réfléchir à la manière de l’intégrer à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2022/9

8. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule

Le GRBP sera informé de l’état d’avancement de la mise en œuvre de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (Règlement ONU no 0).

9. Points à retenir des dernières sessions du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Le GRBP sera informé par le secrétariat des points à retenir des dernières sessions du WP.29 sur des questions qui le concernent et sur des questions communes.

10. Échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques

Le GRBP souhaitera peut-être examiner la liste des priorités à prendre en considération dans ses futurs travaux.

Document(s)

Document informel GRBP-73-24-Rev.2

11. Questions diverses

Le GRBP examinera d’autres questions, selon qu’il conviendra.

12. Ordre du jour provisoire de la prochaine session

Le GRBP est invité à donner des indications concernant l’ordre du jour provisoire de la prochaine session, provisoirement prévue à Genève du 14 au 16 septembre 2022.

1. \* Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l’adresse suivante : <https://unece.org/transport/events/wp29grbp-working-party-noise-and-tyres-75th-session>. À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([GRBP@un.org](mailto:GRBP@un.org)). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l’adresse <http://documents.un.org/>. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne sur le site Web de la CEE ([https://indico.un.org/ event/36257](https://indico.un.org/event/36257)). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](file:///\\conf-share1\LS\FRA\COMMON\FINAL\www.unece.org\meetings\practical.html). [↑](#footnote-ref-3)